

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

traiteur :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie : N° P19- 0017196

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 167 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : IBAM Abdenebi Date de naissance : 1952

Adresse : nom - adresse

Tél. : 066.186.3862 Total des frais engagés : 59.9.100 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. ESSABRY Hajar

Médecin Généraliste

Lot. Nabil - Makhrouf N°374 1^{er} Etage

DEROUR Tel. : 0522 53 24 44

Date de consultation : 14/10/2019

Nom et prénom du malade : Abdenebi Dhali Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Troubles urinaires + pharyngite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : DEROUR Le : 13.10.19

Signature de l'adhérent(e) : IBAM

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14/10/19 CONSULT			120 dhs.	<p>Dr. ESSABRY Hajar Médecin Généraliste Lot. Nabila Makhoul N°374 1er Etage DEROURA Tél. : 0522 53 24 44</p>
80				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
DR PHARMACEUTIQUE N° 0522 53 24 44 DU 14/10/19	14-10-19	472,70

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

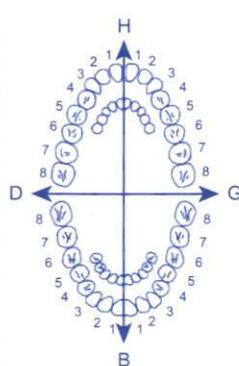
Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ORL.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS
				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EX

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
	00000000	00000000
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		
G		



[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

Dr. ESSABRY Hajar

MEDECINE GENERALE

Suivi de Grossesse et Diabète
ECHOGRAPHIE

الدكتورة الصبري هاجر
الطب العام

متابعة الحمل و أمراض السكري
الفحص بالصدى

Deroua, le 14/10/2019 : الدروة في :

Mr. Abdenebi Dbali

141.20

1) Cefatil 500 mg



1 g x 21/5

date 5-5

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca
XATRAL LP 10MG CPR B30
PPV : 267,00 DH

6 118001 081301

64.50

2) Filopolis



2 g x 3/5

267.00

LOT 190658
EXP 03 22
PPV 141.20 DH

3) Xatral LP 10 mg



1 g / 5 de son

Dr. ESSABRY
Médecin Général
Lot. Nabila Makhlof N°374-44
DEROUA Tel. : 0522 53 24 44

FITOPOLIS Cpr Bte 30
PPC: 64.50 DH
U/av: 2020 Lot: 375401
Déc/2020 MEDIPRO PHARMA

6111250972113

0522 53 24 44, تجزئة نبيلة مخلوف، الطابق الأول الدروة، الهاتف : 374
374, Lot Nabila Makhlof - 1er Etage Deroua - Tél. : 0522 53 24 44